

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Ministère de la transition écologique**

**Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer**

**Décision du 25 février 2021  
portant nomination des membres du comité technique spécial  
de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer**

NOR: TRET2105612S  
*(Texte non paru au Journal officiel)*

**Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée,  
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée,  
Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,  
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,  
Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires,  
Vu la décision du 5 février 2019 portant composition du comité technique spécial de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer,

**Décide:**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du comité technique spécial de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer est modifiée comme suit :

Au titre de l'organisation CGT :

**1- Membres titulaires**

Mme Florine WONG  
M. Vincent DAVID

## **2- Membres suppléants**

M. Richard ARNAUDEAU  
Mme Françoise BOILEAU

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le 25 février 2021

le directeur général des infrastructures,  
des transports et de la mer

Marc PAPINUTTI